

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DES MEMBRES
LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2025
18 h 30 — École de la Passerelle
Salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Nathalie Amyot
Sophie Baron
Sonia Bonneville
Sunny Breuil
Isabelle Cyr Boudreau
Olfa Dhifaoui
Johanne Hébert
Virginia Lee Keith
Marie-Hélène Leclerc
Isabelle Morin
Koralie Tanguay
Marie-Louise Thiaw

Absence : Marie-Ève Deschênes

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Madame Johanne Hébert souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne que le quorum est atteint malgré l'absence d'un membre. Madame Breuil procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sunny Breuil demande l'adoption de point. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Marie-Hélène Leclerc.

CE-25-02-01 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2024

Madame Sunny Breuil propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024.

CE-25-02-02 Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2024

Point 7 — Suivi financier

Lors de notre dernière rencontre, un membre a proposé de faire un rappel aux parents pour l'achat ou le renouvellement des étiquettes « Colle à moi ». Madame Hébert souligne qu'un courriel a été acheminé à ce sujet dès le lendemain.

5. Question du public

À la suite de l'émission de notre dernier Billet d'embarquement, un parent soulignait qu'il serait intéressant de connaître les heures d'écran qu'utilisent les titulaires dans une journée. Madame Hébert a soumis l'idée à son équipe et prendra le temps de communiquer directement avec le parent.

Objets d'information

6. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

Madame Marie-Hélène Leclerc, titulaire, débute en nous citant les activités vécues dernièrement par les élèves à l'école de la Passerelle. Entre autres, Prof Dyno est venu faire vivre une activité de sciences aux élèves. La semaine prochaine, le groupe Baratangua viendra leur offrir un spectacle de danse. Puis, elle nous informe du défi d'Étincelle qui est celui de maintenir le plus possible le silence dans les corridors et le vestiaire. C'est un gros travail à faire, car cette année, les élèves sont très bruyants dans les déplacements.

Madame Sophie Baron, spécialiste, prend la parole et nous informe des activités de patinage qu'elle a réalisées avec les élèves de 1^{re} et 2^e année des deux écoles. Plusieurs élèves n'avaient jamais patiné; elle a d'ailleurs prêté plusieurs paires de patins. Elle souligne que c'est beaucoup de travail pour elle, mais c'est tellement valorisant de voir l'appréciation et le sourire des élèves. Elle est d'ailleurs très contente de la belle participation des parents. Madame Myriam Sénéchal, enseignante de musique, est de retour progressivement au travail.

Madame Isabelle Morin, titulaire, poursuit les dires de madame Sophie sur le retour de madame Myriam. Les deux enseignantes de musique ont fait le partage des groupes et fait les suivis d'une belle façon. Avant la semaine de relâche, les élèves de l'école Notre-Dame se rendront au Théâtre « Les gros Becs ».

Madame Isabelle Cyr-Boudreau, orthopédagogue, mentionne la fin du bloc 2 en orthopédagogie. Dernièrement, elle et sa collègue de l'école Notre-Dame, ont fait lire tous les élèves de 2^e année afin de cibler ceux ayant le plus de difficultés. Le but étant de faire des petits groupes pour aider la progression des élèves. Un projet d'écriture a été réalisé en 1^{re} année qui a beaucoup aidé les élèves. Pour le moment, c'est au tour des élèves de 2^e année de vivre ce projet. Les deux orthopédagogues travaillent en étroite collaboration et font vivre les mêmes activités dans les deux établissements. Les sorcières « Babagaya et Cordélia » poursuivent le projet en conscience phonologique au préscolaire. Lorsque les orthopédagogues vont en classe, ça permet aux enseignantes d'analyser plus facilement les défis de leurs élèves. Aussi, une ergothérapeute viendra visiter les classes du préscolaire, dès la semaine prochaine.

7. Défi Pierre Lavoie — Sophie Baron

Deux employés de la Ville de Lévis, messieurs Noël Pelletier et David Boudreault, sont venus nous faire part de leur intention concernant leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie. Ils mentionnent que depuis environ 6 ans, ils ont formé une équipe à la ville afin de participer aux 1 000 km du Grand Défi Pierre Lavoie. Chaque année, ils choisissent de

parrainer et d'offrir l'argent amassé (en totalité) à des écoles du secteur de Lévis. Nos élèves participent depuis plusieurs années au défi des Cubes énergie. C'était d'ailleurs une condition à ce parrainage. Cette année, ils ont parlé avec madame Sophie Baron et Mme Hébert et l'équipe a choisi de parrainer l'école des Petits-Cheminots. Ils nous précisent que leur 1^{re} préoccupation est de transmettre de bonnes habitudes de vie aux enfants. Ils veulent encourager les élèves à bouger. Ils viendront d'ailleurs les rencontrer, à deux reprises, à l'école. Au-delà du sport, ils aspirent à démontrer aux jeunes de ne jamais décourager les autres. Ils présenteront aux élèves les défis d'une équipe, l'organisation, l'entraide, l'encouragement et la cohabitation.

Un membre demande comment fonctionne la participation des dons. Monsieur Boudreault précise que la majorité des partenaires financiers provienne des entreprises. D'ailleurs, les caisses populaires Desjardins de l'Est et de l'Ouest sont très impliquées. Aussi, la participation du maire Lehouillier est mentionnée. Nous les avons invités à notre pique-nique annuel du 10 juin. L'équipe est très heureuse de motiver les élèves et de les inciter à bouger. Les membres sont vraiment contentes d'accueillir cette équipe et considèrent que les élèves sont très chanceux de pouvoir vivre cette expérience. Le défi se tiendra du 12 au 15 juin. On nous demande d'aller les encourager. M. Boudreault nous réfère au site Internet suivant : <https://www.legdpl.com/le-1000-km/don-a-une-equipe> afin de nous permettre de faire un don et de transmettre aux parents de l'école.

8. Carnaval d'hiver — Sophie Baron

Depuis plusieurs années, madame Sophie s'est jumelée avec l'école St-Louis-de-France pour réaliser le Carnaval d'hiver. En effet, les élèves de 6^e année animeront des activités à nos élèves des deux écoles. Ce carnaval hivernal se tiendra le 26 février et en cas de mauvais temps, cette activité sera reprise le 13 mars 2025. Les élèves de l'école de la Passerelle se rendront en autobus à l'école Notre-Dame où se tiendra cette activité. Mme Sophie s'occupe de demander l'autorisation des parents et du transport. L'école assumera les frais du transport.

Objet d'approbation

9. Frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2025-2026

Depuis plusieurs années, le coût des effets scolaires chargés aux parents n'a pas augmenté. Madame Hébert a présenté un tableau des coûts comparatifs des années antérieures. Madame Breuil propose à l'assemblée la possibilité d'augmenter de 5 \$ la facture aux parents des élèves de 1^{re} et de 2^e année. Toutefois, les titulaires ont demandé une augmentation de 7 \$ pour un montant maximal de 72 \$. Après discussion, les membres trouvent le montant adéquat et non exagéré. Toutefois, la somme au préscolaire ne sera pas augmentée. Le montant demandé aux parents du préscolaire 5 ans ne devra pas être supérieur à 30 \$ et de 15 \$ pour la maternelle 4 ans.

Madame Sunny Breuil approuve le montant de 72 \$ pour la facture aux parents des élèves du primaire (1^{re}, 2^e et 3^e année).

CE-25-02-03

Approuvé à l'unanimité.

Objets de consultation

10. Modification de la clientèle dès l'année scolaire 2025-2026

Madame Hébert prend la parole et nous informe d'un changement dans notre clientèle. Elle nous mentionne que dès l'an prochain, nous accueillerons des élèves de 3^e année. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de préciser le nombre de groupes puisque la période d'inscription et de réinscription n'est pas terminée. C'est la raison pour laquelle madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe du CSSDN, participe à notre rencontre du Conseil.

Madame Marcotte nous présente un portrait précis de la clientèle. Elle nous informe qu'il est inévitable de libérer l'école Saint-Louis-de-France, car elle est en surpopulation.

Un comité « Vigie » a été formé afin de trouver des solutions de la surpopulation dans les écoles. Le CSSDN travaille par secteur, avec les données du 30 septembre et les prévisions ministérielles. Toutefois, il y a des imprévus, car nous ne pouvons pas prévoir les nouvelles constructions et l'immigration. Les prévisions ministérielles ont déjà été devancées de deux ans.

Avec la venue des élèves de la maternelle 4 ans, nous manquons de locaux. Le CSSDN est soucieux de répartir la clientèle par secteur. Malgré la croissance de la clientèle, le transport scolaire fonctionne avec le même nombre d'autobus que les années antérieures par manque de conducteurs.

Les écoles sont réparties par secteur; au CSSDN nous possédons 11 secteurs d'écoles primaires. Afin de faire des demandes au gouvernement, nous devons avoir un déficit de quatre locaux par secteur. C'est pourquoi certaines écoles n'ont plus de bibliothèque ni de salon du personnel.

Selon la convention des enseignants, nous ne devons pas avoir de dépassement de la clientèle avant la 1^{re} journée d'école. Ensuite, il est possible de les accepter.

Après le visionnement d'une page du PowerPoint présenté, madame Koralie Tanguay se questionne sur les locaux réservés. Madame Marcotte nous explique que ce sont des locaux réservés pour les classes à effectifs réduits ou pour des locaux utilisés par des professionnels.

Le CSSDN travaille en étroite collaboration avec une firme spécialisée pour présenter des solutions aux directions et à l'équipe-école. Elle souligne le fait que c'est la direction de l'école qui est la mieux placée pour parler des situations vécues dans leur école.

Madame Marcotte souligne que les demandes présentées au ministère de l'Éducation sont difficiles à être acceptées. Voici les demandes adressées au ministère par le CSSDN cette année :

- Construction d'une nouvelle école à Saint-Nicolas;
- Construction d'une nouvelle école à Saint-Apollinaire;
- Agrandissement de l'école du Boisé à Pintendre (ajout de 12 classes);

- Achat du terrain vacant à côté de l'école de l'Auberivière.

Le ministère a toutefois accepté d'ajouter 10 classes modulaires aux écoles Saint-Dominique, Saint-Joseph, à Saint-Rédempteur et à Saint-Nicolas.

C'est donc la raison pour laquelle notre école accueillera une ou plusieurs classes de 3^e année en 2025-2026, tout dépendra des inscriptions reçues. C'est la raison pour laquelle une consultation est prévue à l'école de la Passerelle le 26 février, à 18 h 30. Les critères de sélection des élèves seront présentés à même cette soirée. Mme Hébert précise qu'il est certain que le critère de la fratrie sera à considérer et celui du volontariat.

11. Critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire

Madame Breuil nous fait la lecture des critères pour le choix d'une direction établis par la direction générale. Les principales recommandations demandées par les membres sont :

- Les habiletés relationnelles;
- La gestion du changement;
- La transparence;
- L'habileté avec les immigrants.

Mme Breuil transmet le formulaire en ligne directement à la Direction générale.

Objets d'adoption

12. Aide aux parents (compressions budgétaires)

Le CSSDN a reçu des directives gouvernementales afin de couper dans nos dépenses. Madame Hébert souligne, entre autres, avoir annulé la conférence de madame Nancy Doyon. Madame Hébert fait son mea-culpa, car elle a dû prendre des décisions sans l'accord des membres du conseil d'établissement. Toutefois, elle s'est fait valider par la présidente, madame Breuil.

Également, les titulaires ont dû faire le choix d'annuler certaines sorties éducatives. Elle souligne également que le fonds 8 du service de garde sera déficitaire dû à l'offre moins avantageuse promise par le ministère de l'Éducation entre autres, pour l'aide à la classe et les surveillances dans la cour d'école.

Ce point est approuvé par madame Virginia Lee Keith.

CE-25-02-04 Adopté à l'unanimité.

13. Attribution du montant pour l'achat de jeux de société pour chacune des classes

Cette année, nous avons réalisé un profit de 4 560 \$ avec la campagne de financement des bûches de Noël. Il est suggéré d'offrir 100 \$, par classe, par Mme Breuil afin que les titulaires puissent faire l'achat de jeux éducatifs. Les titulaires auront jusqu'au 1^{er} avril pour effectuer leurs achats. Madame Hébert souligne que les sommes restantes seront conservées pour l'amélioration des cours d'école et un montant sera attribué à l'organisation de notre pique-nique annuel.

Madame Koralie Tanguay approuve le partage des montants.

CE-25-02-05 Adopté à l'unanimité.

Objets de rapport

14. Rapport de la présidente

Madame Breuil apporte une réflexion concernant la tenue de notre campagne de financement. Avec tout le travail que ça occasionne, la gestion du stress, les erreurs dans les commandes, est-ce une bonne idée de poursuivre la vente de bûches de Noël? Avec la tenue du Défi Pierre Lavoie, les membres proposent de ne pas faire de campagne de financement en 2025-2026. Mme Hébert avisera les membres de l'OPP de cette décision, lors de leur prochaine rencontre.

Madame Koralie Tanguay approuve ce point.

CE-25-02-06 Approuvé à l'unanimité.

15. Rapport de la responsable au comité de parents

Comme madame Deschênes est absente, ce point est reporté. Toutefois, madame Tanguay souligne que la prochaine rencontre est annulée dû à un manque de points à l'ordre du jour.

16. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Hébert mentionne que les membres de l'OPP ont eu une rencontre le 14 janvier dernier. Il a été question de :

- La formation des parents;
- La campagne de financement;
- La photo scolaire;
- La semaine du personnel qui se tiendra du 17 au 21 mars;
- La tenue du pique-nique annuel qui aura lieu le 10 juin et remis au 11 juin en cas de pluie.

Madame Isabelle Morin demande la raison pour laquelle le pique-nique a lieu en début de semaine. Madame Leclerc souligne qu'il est plus facile de réserver les « Food Truck » et pour la disponibilité des parents. En 2025-2026, il est demandé de faire la tenue de cette activité un mercredi. La prochaine rencontre de l'OPP se tiendra le 18 février à 15 h 45 et Mme Hébert abordera ce sujet.

17. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Nathalie Amyot nous informe qu'il y a 20 élèves, par école, qui se sont inscrits au parascolaire, le midi. La compagnie a eu un problème informatique, c'est la raison pour laquelle les parents n'ont pas encore reçu leur facture. L'organisme a réglé la situation et les parents en seront informés.

En date d'aujourd'hui, elle nous donne le détail des inscriptions pour la semaine de relâche :

Lundi 3 mars	Mardi 4 mars	Mercredi 5 mars	Jeudi 6 mars	Vendredi 7 mars
*44 élèves	*59 élèves	*63 élèves	*68 élèves	*47élèves
47 élèves	62 élèves	68 élèves	69 élèves	47 élèves

*Avec l'annonce de la fermeture du service de garde de l'école Saint-Louis-de-France

Les parents ont jusqu'au vendredi 14 février pour apporter des changements.

Mme Amyot mentionne que l'équipe du service de garde est dans la préparation du marché printanier. Elle a demandé à son équipe d'être innovante et de proposer des bricolages facilement réalisables par les élèves.

Dernièrement, elle a fait beaucoup de remplacements dans les groupes. De plus, elle doit former une nouvelle éducatrice, car elle n'a pas de diplôme en service de garde. C'est pourquoi elle ne pourra pas avoir de poste permanent dans les services de garde à moins d'accepter de suivre la formation AEP. Mme Amyot prend le temps de répondre à la question de Mme Dhifaoui en lui précisant qu'il est obligatoire pour tous les éducateurs de suivre le cours en secouriste.

18. Rapport de la direction

Tous les deux ans, nous faisons passer le questionnaire SEVEQ — Mobilisation-CVI et QSVE-BE aux élèves du 1^{er} cycle et aux membres de l'équipe-école. Cette année, le questionnaire sera passé entre le 11 et le 31 mars 2025. Les titulaires accompagnées des éducatrices devront expliquer les questions aux élèves qui ne comprennent pas toujours le sens de celles-ci, mais sans pour autant leur donner les réponses. Madame Kariane Veilleux, psychoéducatrice, viendra nous présenter un PowerPoint contenant les résultats de ce sondage lors de notre CÉ du mois de mai.

Avec la venue de la Loi 25 (protection des renseignements personnels), le CSSDN a reçu un avis juridique au sujet du droit à l'image des élèves, suite auquel des modifications ont dû être apportées aux consentements prévus dans le formulaire d'inscription pour l'année 2025-2026, ce qui aura un impact sur l'utilisation des photos et vidéos des élèves.

Mme Hébert nous précise que la FCSSQ (Fédération des centres de services scolaires du Québec) travaille actuellement de concert avec la Table des secrétaires généraux et les avocats ayant produit l'avis juridique en question chez Morency Avocats afin d'éclaircir certaines zones grises qui subsistent et proposera un cadre de référence à cet effet.

Pour le moment, ce qu'il faut retenir, ce sont les critères de nécessité pour accomplir notre mission. Est-ce important, légitime et réel?

Madame Hébert pense qu'il faut éviter le plus possible des autorisations granulaires (à la pièce) afin de ne pas alourdir le travail de tous. C'est un dossier à suivre.

Nous venons d'accueillir madame Marianne Hamel, orthophoniste, qui sera dans nos écoles à raison de 80 %. Madame Marie-Josée Pineau fera un retour progressif après la semaine de relâche. Les tâches seront réparties entre les deux orthophonistes, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Quelques écoles du CSSDN, comme l'école Notre-Dame des Petits-Cheminots ont été ciblées pour une inspection préventive des plafonds. Mme Hébert précise qu'il n'y a aucune inquiétude.

Les coupures touchent tous les services du CSSDN. Mme Hébert, prend pour exemple, les ressources matérielles qui ne peuvent plus accepter d'installer des crochets, de faire peindre les écoles... Ce ne sont pas des travaux urgents ni prioritaires.

Tout le personnel est dans l'obligation de suivre des formations en cybersécurité et plusieurs autres en lien avec la violence. Tout le personnel a jusqu'au 10 mars pour les suivre et transmettre les attestations à la direction. Pour le personnel du service de garde, la date butoir est le 30 mai 2025.

La 2^e étape se termine le 28 février et le bulletin sera transmis avant le 15 mars. Mme Johanne précise que les enseignantes qui jugent nécessaire de rencontrer quelques parents transmettront une lettre à cet effet.

La période d'inscription se déroule du 3 au 14 février. Certains parents sont déçus de ne pas pouvoir inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans avant le mois de mars. À ce jour, Mme Hébert précise que la classe de la maternelle 4 ans est maintenue. Toutefois, elle réitère que cela dépendra du nombre d'inscriptions.

Le comité SST (santé et sécurité au travail) sera effectif, cette année. Mme Hébert nous nomme les membres de chaque corps d'emploi qui siègent sur celui-ci :

- Mme Isabelle Morin, personnel enseignant
- Mme Alexandra Laliberté, personnel de soutien
- Mme Isabelle Cyr-Boudreau, personnel professionnel
- Mme Johanne Hébert, personnel d'encadrement

Les membres suivront des formations et, éventuellement, réaliseront l'inspection des lieux de travail ainsi que l'analyse d'accidents.

Madame Hébert a longuement réfléchi à son départ à la retraite. Elle quitte avec le devoir du sentiment accompli. Elle est encore très passionnée par son travail. Toutefois, la maladie de certains de ses proches lui a rappelé qu'il faut profiter de la vie. Elle fera le suivi des dossiers avec la nouvelle direction pendant la semaine de relâche. Nous ne connaissons pas encore le nom de la nouvelle direction. Elle nous confirme qu'elle a l'école des Petits-Cheminots tatouée sur le cœur. Elle espère que les gens retiendront d'elle son côté humain, sa grande disponibilité et son écoute.

19. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Breuil procède à la levée de l'assemblée à 20 h 41.

CE-25-02-07

Adopté à l'unanimité.

Sunny Breuil
Présidente

Johanne Hébert
Directrice